

Société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE »

Démarrage des négociations

A partir du **vendredi 30 décembre 2022**, les **20 000 000** actions, de nominal un dinar chacune, qui composent le capital social actuel de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** » seront négociables dans les conditions suivantes:

- Compartiment : B
- Groupe de cotation : 11 (continu)
- Code Mnémonique : AMV
- Code ISIN : TNDKJ8O68X14
- Cours de référence : 6,080 dinars
- Un seul fixing sera programmé à **14h05**
- Négociation au dernier cours coté : de **14h05 à 14h15**

Rappel sur les règles de négociations appliquées aux valeurs nouvellement introduites :

« Pendant les deux premières séances de cotation de la valeur, la fourchette autorisée est établie en appliquant un pourcentage de fluctuation de $\pm 30\%$ par rapport au cours de référence du jour, aucun pourcentage de fluctuation additionnel n'est autorisé. Durant ces deux séances, il est programmé un seul fixing par séance.

Cependant, dès qu'un cours est établi durant la première séance, ces règles particulières cessent d'être appliquées. »

Pour les **5 000 000** actions nouvelles souscrites, le démarrage des négociations sur ces actions sera annoncé par avis, dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital et seront directement assimilées aux actions anciennes.